Affiché le



ID: 003-240300558-20171220-D201796-DE

Séance du 20 décembre 2017 Délibération n° 2017-96

L'an deux mil dix-sept, le 20 du mois de décembre à 20 heures 30, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 12 décembre 2017.

Présent(s): Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Corinne COUPAS, Monsieur Jean-Yves CHARBY, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Bernard FAUREAU, Madame Christine DEFFNER, Madame Marie-Laure FOURNIER, Madame Catherine SADDE, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Pierre Marie DELANOY, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Monsieur Alain GAUBERT, Monsieur Julien POINTUD, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD Formant la majorité des membres en exercice;

Procuration(s): Monsieur Stéphane MILAVEAU à Monsieur Daniel RENAUD, Monsieur Daniel ARTIGAUD à Madame Corinne COUPAS, Monsieur Gilbert CAMPO à Monsieur Bernard FAUREAU:

Absent(s) excusé(s): Monsieur Bernard SAUPIC;

Présent(s) sans voix délibérative : Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC :

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN.

	Nombre de Membres en exercice	26	
	Nombre de Membres présents	22	
	Nombre de suffrages exprimés	25	
	Votes Pour	25	
	Votes Contre	0	
	Abstention	0	

NOMENCLATURE ACTES		
N°:8-6	Thème: Emploi formation professionnelle	

Objet : adhésion à la plate-forme d'initiatives locales Montluçon initiative

Le conseil communautaire

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1511-7,

VU les statuts de la communauté de communes,

VU la délibération n°2016-96 du 20 octobre 2016 du conseil communautaire relative à l'adhésion de la communauté de communes à la plate-forme d'initiatives locales Montluçon initiatives, CONSIDERANT le montant de la cotisation annuelle de 250 €.

DECIDE:

Envoyé en préfecture le 22/12/2017

Reçu en préfecture le 22/12/2017

Affiché le

ID: 003-240300558-20171220-D201796-DE

SLOW

Article

de renouveler l'adhésion à l'association « Avenir-Jeunes Mission locale » pour

unique: l'année 2017 et les suivantes.

Fait et délibéré le 20 décembre 2017.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conform

La Présidente

Corinne COUPAS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe de peut feire d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa bublication et sa transmission aux services de l'État.